



SYNDICAT NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
78, rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 - PARIS
Tél. : 01 44 79 96 21 - sq@snesup.fr



SYNDICAT NATIONAL DES
CHERCHEURS SCIENTIFIQUES
1, place Aristide Briand – 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70 - sncs@cnr-bellevue.fr

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU s'adressent aux parlementaires ..

Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le Projet de loi de finances 2014 sera prochainement en discussion au Parlement. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR), comme les établissements qui en dépendent, sont en grandes difficultés après plusieurs années de forte diminution de leurs crédits et d'érosion de leur nombre d'emplois statutaires. Depuis 10 ans, cette politique a conduit la France à se faire très largement distancer, au plan international, par une bonne douzaine de pays en terme de fraction du PIB consacré aux formations supérieures et à la recherche, ce qui notamment n'a pas été sans conséquence sur l'appareil productif du pays ou le niveau du chômage.

Une croissance budgétaire d'un milliard d'euros par an, pendant plusieurs années, pour l'enseignement supérieur et la recherche, est la recommandation figurant dans plusieurs rapports officiels (*rapport Le Déaut et rapport Berger*). Cependant, le projet de budget 2014 annonce une nouvelle cure d'austérité pour ces secteurs, alors que le gouvernement affirme donner la priorité à « l'investissement pour la jeunesse et la croissance fondée sur la recherche et l'innovation » et manifeste, par la voix de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la « volonté de remettre l'université et la recherche en mouvement. »

Dans le projet de loi de finances 2014, le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) présente une hausse de 0,44 % seulement par rapport à 2013. En tenant compte de l'inflation (0,9 % en 2013 selon le PLF), le budget de la MIREs est en réalité en baisse de 0,46 %, soit environ 120 M€, ce qui représente le budget d'une université de taille moyenne

La hausse annoncée du budget 2014 des universités, incluant la masse salariale, est de 106 M€ ; elle est à mettre en regard de la réduction de plus de 75 M€ des budgets de fonctionnement des établissements universitaires en 2013 et des prélèvements de 200 M€ sur leurs fonds de roulement qu'ils ont réalisés pour équilibrer leurs budgets. En outre, se poursuit la hausse de la charge salariale, due à celle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), toujours pas répercutée dans le budget 2014.

Les crédits de recherche baissent de 82 M€, soit de 1 % en euros courants, donc de l'ordre de 2 % en euros constants. Cette baisse est concentrée sur l'ANR, au nom du « recentrage » de ses activités, ce qui serait positif si cela s'accompagnait d'un transfert budgétaire aux établissements. En fait, les budgets des organismes reconduits en euros courants perdent environ 1% de pouvoir d'achat, ce qui sera très probablement répercuté sous forme d'une baisse des dotations aux unités de recherche.

.../...

.../...

L'aspect le plus noir du budget concerne l'emploi scientifique, dont les évolutions catastrophiques ont un effet important sur l'orientation des étudiants vers l'ESR. La politique menée par les précédents gouvernements depuis 2004 a conduit à l'accumulation de dizaine de milliers de jeunes scientifiques précaires, sans perspectives d'emploi pérenne. A ce sujet, il faut rappeler que l'étude de l'exécution des plafonds d'emplois des opérateurs du programme 150 montre que, depuis 2008, pour l'ensemble des établissements d'Enseignement supérieur relevant du MESR, il y a eu suppression de 4463 Équivalents Temps Plein (ETP) !

Simultanément, d'après le Conseil scientifique (CS) du CNRS, cette même situation budgétaire « conduit, pour le moment, le CNRS à ne pas remplacer tous les départs, mais seulement les départs à la retraite. Ceci se traduit par une baisse du nombre d'emplois et une réduction forte du taux de recrutement (-25% entre 2010 et 2013). De même, la situation de l'emploi est difficile ou bloquée dans les autres organismes de recherche. »

Signalons aussi, qu'entre 2008 et 2011, selon les chiffres du MESR, le nombre de postes ouverts au recrutement par concours dans les universités et les EPST a diminué de 17,2% passant de 3563 en 2008 à 2950 en 2011. Cette situation déjà tragique, à la fois pour les jeunes scientifiques et pour les besoins du pays, va s'aggraver encore en 2014. En effet, d'après le CS du CNRS, la « diminution brutale du nombre de départs à la retraite dans le secteur de l'ESR va s'accroître dans les années à venir (chute d'environ 40 % du nombre de postes libérés en 2014 pour le CNRS et les universités) ».

Situation inquiétante également en ce qui concerne la formation des enseignants. La réforme, qui concerne directement l'amélioration de l'enseignement scolaire, ne s'accompagne pas des moyens financiers suffisants, de la part du MESR et du MEN, pour accueillir, dans des conditions acceptables, les étudiants dans les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à la rentrée 2013. Les IUFM, qui avaient été délestés d'une partie de leurs budgets et de leurs postes pour redistribution dans l'université, quand les effectifs étudiants y étaient en baisse, disposaient en 2012, pour accueillir environ 10000 étudiants, d'un budget total, incluant la masse salariale, de 50M€ ; l'augmentation de 20 à 50% des effectifs constatée à cette rentrée nécessite donc un accroissement de budget d'au moins 10 M€, pour les seuls ESPE. Par ailleurs, répondre à la croissance démographique des élèves, compenser les départs en retraite et atteindre les objectifs de la Loi de refondation (150 000 recrutements sur 5 ans) demande la mise en œuvre d'un véritable dispositif de pré-recrutement, accompagné d'un plan pluriannuel chiffré, pour garantir un vivier d'étudiants aux concours et permettre aux étudiants-candidats de se consacrer essentiellement à leurs études.

L'objectif d'atteindre 3% du PIB pour les activités de recherche requiert un budget de l'ESR en augmentation sensible. Cette croissance doit être inscrite dans une loi de programmation, qui assure régulation nationale et équilibre territorial et doit être associée à un plan pluriannuel de développement de l'emploi scientifique pérenne. Cette orientation est aux antipodes des logiques d'appels à projets sporadiques et opaques (ANR, Investissements d'Avenir...), qui brident et orientent le progrès des connaissances et conduisent une partie significative des jeunes docteurs à la précarité, au chômage et à l'expatriation.

Le SNESUP et le SNCS rappellent que des ressources budgétaires considérables seraient disponibles si d'autres choix politiques étaient faits. En premier lieu, citons le Crédit Impôt Recherche, d'un montant exorbitant et en augmentation constante (il pourrait atteindre 6,2 Md€ en 2014, un quadruplement depuis 2006). La dénonciation, largement exprimée, par la communauté scientifique, par les organisations syndicales, jusqu'à la Cour des Comptes, de son inefficacité pour soutenir la recherche privée et de l'effet d'aubaine qu'il représente pour nombre de grandes entreprises, doit enfin être entendue. La disparition de cette « niche fiscale » (dont le montant correspond au budget global des organismes de recherche publique relevant du MESR), du moins pour les grands groupes, permettrait d'augmenter considérablement le budget de la MIRE.

.../...

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et vous fournir des éléments d'information supplémentaires relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos sincères salutations.



C. KAHANE



M. NEVEU

Claudine Kahane et Marc Neveu
Co-secrétaires généraux du SNESUP-FSU



Patrick Monfort
Secrétaire général du SNCS-FSU

